

II - awr mm DU W(-1D DE RŒc JE mm

Avant-propos du rédacteur du compte rendu

Les Journées de Helms des 22 et 23/09/1990 ont rassemblé quelques soixante membres des C.C.A.F., parmi les plus actifs, et ont permis des échanges détaillés, parfois vifs, concernant tous les enjeux et les questions actuellement posées notre association.

Il a donc paru essentiel d'en fournir un compte rendu assez détaillé pour que l'ensemble des membres perçoivent le dynamisme qui anime aujourd'hui les C.C.A.F. et puissent prolonger ces Journées par l'expression de leurs réactions et par l'invention de propositions nouvelles sur lesquelles nous comptons tous en vue de l'A.G. statutaire de Janvier 1991.

On notera bien que

1. Le temps ayant manqué pour faire un résumé à partir de l'audition complète des cassettes, le parti pris a été choisi d'un compte rendu de survol d'après des notes. Un compte rendu provisoire ayant circulé auprès d'une trentaine de personnes, certaines ont écrit leurs propos qui sont insérés dans l'actuel compte rendu à leur place au cours des discussions.

2. L'enregistrement complet des débats a été effectué sur cassettes et pourra être écouté par chacun au local des Cartels.

3. Le présent compte rendu étant par nature incomplet, il ne cite pas tous les intervenants et ne relate certains débats particulièrement importants (sur la théorie de la

passé, sur

l'habilitation, notamment) que de façon très résumée.

Les intervenants qui n'ont pas été cités ou qui l'ont été incomplètement sont donc priés d'envoyer au secrétariat des textes qui paraîtront dans le Courrier suivant.

4. La même invitation s'applique à l'ensemble des membres, présents ou non à ces Journées, qui souhaitent exprimer leurs réactions ou leurs points de vue quelques textes sont déjà parvenus pour ce Courrier, sous la rubrique "Après-coup" Cette rubrique se poursuivra dans le Courrier de Novembre.

Premier temps de travail

séance de samedi 22/09 à 15 heures.

Présidents de séance : Edith de Cock et Jean-Claude Gross

Jean-louis Ohayon expose son travail intitulé

"Formation de l'Analyste, Analyste en devenir Passé..."

En dehors de la cure, différentes modalités de formation font transition et coupure entre le moment où un analysant "s'autorise de lui-même" à aborder une pratique analytique et celui où il advient analysant-analyste.

Une telle évolution suppose des dispositifs propices à garantir le repérage d'une démarche en préservant son individuelle originalité et à disjoindre son "après coup" de fixations résiduelles qu'elle motive.

C'est pour chercher à réduire une maîtrise "factice" (1) perceptible dans les institutions classiques que Lacan inventa la Passe et en proposa l'épreuve aux futurs analystes de l'Ecole Freudienne. Une liste d'analystes, imaginativement didacticiens (2.a) garderait-elle son utilité ?

Des modalités choisies pour répondre à cette question s'apprécient les particularités qui fondent la diversité des orientations institutionnelles.

Si le repérage de "gradus" différents paraît inadéquat à la pente des idées actuelles, la proposition lacanienne peut-elle supposer un remaniement ? Se maintiendraient un dispositif, l'acuité d'une réflexion qui, pour apparaître édulcorée, gardera sa validité d'être un temps nécessaire au devenir d'un analyste.

A cette question nous aurions implicitement répondu aux Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne par le refus de deux listes différentes de praticiens et la nécessité de surseoir à une possible nomination. La prégnance du contexte rouvre l'interrogation et renforce la vigilance. S'il faut palier les disparités dont on peut s'alarmer, il sera aussi essentiel de proposer des réponses explicites pour indiquer quelles conséquences seront modulables aux Cartels Constituants après bientôt dix années d'expériences originales.

Dans l'irmdiat, on ne feindra pas d'ignorer qu'un postulant désireux de devenir analyste pourra aborder son analyse avec un praticien fort de "s'être autorisé de lui-même" et se soucierait d'une guigne d'impliquer son travail dans un cadre associatif. La dissolution de l'Ecole Freudienne, le morcellement des institutions qui en découlent serviraient de motif à la désaffection. Une telle perception pervertit la démarche, la réfère peu ou prou à une appartenance universitaire, la faisant dépendre de déplacements transférentiels de circonstance.

1. "Situation de la psychanalyse et fonction du psychanalyste en 1956", Lacan (Ecrits).

2.a Note renvoyée en page 9.

Si on peut récuser l'inscription en deux classes d'analyste, comment échapper, sans risques insoutenables, l'inscription "un par un" de praticiens pouvant témoigner d'un cheminement personnel, d'une réflexion théorique, d'une cure ayant favorisé ce décentrage qui, libérant le savoir, ouvre à l'écoute ?

Reforxuler la question dans le vif de la période que traverse la psychanalyse ne revient pas à récuser la démarche que nous nous sommes fixés mais porte à en préciser les limites acceptables. Quelles ponctuations, quelles disjonctions prévoir pour préserver la liberté d'association et se pourvoir d'un cadre un brin plus rigoureux ? On souscrit à l'idée qu'un groupe isolable d'analystes imaginativement "didacticiens" n'évitera pas de reconduire la constitution d'une caste tout aussi imaginaire.

Est-ce par ce biais que la Passe échoue dans le cadre de l'E.F.P. ? Un seul motif n'apparaîtra pas exhaustif. L'originalité des concepts de Lacan a-t-elle été suivie d'une application vicieuse ? On rappellera l'écart, souligné par plusieurs, entre l'acuité de réflexions portant sur l'attention flottante, la fraîcheur nécessaire à aborder une nouvelle cure, le sujet supposé savoir originant le transfert, la destitution subjective de l'analysant en fin de cure et

le caractère étrange (1) suivant lequel il était possible de devenir analyste de l'Ecole, sans avoir fait la Passe supposé à définir ce titre.

Pourtant, la Proposition d'octobre ne cesse de demeurer pertinente, elle soutient des réflexions théoriques et pratiques, elle ouvre à des questions nouvelles.

S'il faut tenir compte des idées dans notre Association, cela appelle quelques réflexions. Un infléchissement de l'orientation proposée par Lacan peut-il s'en déduire ?

Prétendre être analyste tiendra toujours d'une gageure nécessitant approximativement dix à quinze années de cure personnelle, contrôles, groupes de lecture, cartels, participations à des journées comme auditeur questionné, voire questionnant ou cc\*m intervenant questionné en retour.

Opposé à la validité de la formation scientifique le caractère aléatoire de la formation analytique s'apprécie par des dispositifs mobiles.

On ne devient pas analysant dans sa pratique, susceptible d'entendre les trébuchements ténus de la parole, de réouvrir ses oreilles aux signifiants originaux d'une cure sans la validité de plusieurs temps antérieurs, disparates, hétérogènes et questionnant le désir. On ne parvient pas aisément à devenir incertain d'être analyste, sauf à l'évoquer comme une clause de style ou une nouvelle forme de snobisme.

A l'association analytique de proposer des modalités d'entrée, des dispositifs favorisant formation et paroles, au postulant de

1. Allusion aux vifs débats préalables à la constitution de l'Association et cf. les "Principes concernant l'accession au titre de psychanalyste de l'E.F. P." (cf. Proposition d'octobre).  
les accepter caare susceptibles de réinterroger son désir en sachant qu'il n'y sera pas "fliqué", ce quoi on ne veillera jamais trop.

Cure personnelle, travail théorique, cartels, contrôles, groupe sur la pratique (1), autant de cadres suffisants pour favoriser une disparité de rencontres et de modes d'interrogation concernant la cure et ses théories qui ne soient guère apparentés aux modes de transmission universitaire.

Si Lacan insiste sur les effets de signifiants qui font pivoter le sujet du lit imaginaire du transfert au délitage du savoir "supposé", il ne mêmconnaît pas les connaissances nécessaires

la formation d'un analyste et si l'institution analytique n'en organise pas le contrôle continu, il paraît logique qu'elle s'assure de la validité d'une démarche en demeurant éveillée au respect de son style, de ses lenteurs, de ses interrogations afin de ne pas boucler, ce qui d'être analytique sera connexe à l'évolution du désir du praticien.

Opposé aux visées universitaires, ce qui ne les rend pas pour autant ineptes, le devenir analyste ouvre à ce qui peut apparaître cme une poétique de la culture (2.b), valide d'être celle

de l'un et pas nécessairement celle de l'autre, pourtant parfois confrontés aux mêmes textes. De là naissent des questions, s'expérimentent des recherches auxquelles l'oeuvre lacanienne apparaîtra plus propice de n'être pas pour l'essentielle écrite, affirmative et close.

Si d'autres auteurs y ouvrent efficacement encore pourra-t-il être souhaitable d'en mesurer la portée, aux filtres des travaux de Freud et Lacan sans glisser au supposé qui les figerait d'un tout savoir. Cette perception spécifiquement lacanienne favorise une lecture analytique conseillée.

D'autre part, si la réduction à une seule catégorie de membres paraît toujours opportune, comment méconnaître qu'il faudra user d'artifices de garantie pour que l'inscription au terme du parcours ne laisse pas en plan ceux qui l'entament ou sont à mi-pente. La question de l'Enseignement ne saurait être traitée sans les mêmes précautions.

Ainsi le principe à définir pourrait être celui d'un analyste acceptant l'aléatoire de son devenir, et le mesurant à l'aune de ponctuations favorisant l'interrogation de son désir. A charge pour l'Association de ne pouvoir éviter la responsabilité qui l'implique à soutenir une "garantie" (3) face au social, voire à prendre les devants.

1. Cf. le livre de C. Dutnézil et du cartel de recherche sur le "Trait du cas" avec B. Brenond, M. Gaugain, B. Tauber, D. Treton et M. Ziri.

2.b Note renvoyée à la page 9.

3. Si des pressions la motivent, y compris celles d'une discrimination fiscale. Une telle "garantie" apparaîtra différente de la constitution d'une liste professionnelle.

Covent pourrait-il y avoir habilitation sans garantie de parade, alors même que la formation de l'analyste s'apprécie d'avoir ainsi favorisé ce décentrage du sujet impliquant, pour le moins, celui d'idéaux narcissiques et surnoïques ayant prévalu au choix d'études initiales ? Il paraîtra évident que l'on ne saurait aborder cette détermination motivée par la névrose autrement qu'en l'absence de jugement de valeur pour un métier initialement rapporté la philosophie, la médecine, à la sociologie, à la pédagogie, à la psychologie, etc... Pour autant, la question de la formation clinique n'en apparaîtra pas moins cruciale. Il importera tout autant de parer aux effets du réel préexistant à la création d'une Association qu'à ceux masqués mais si violemment opérants dans le champ social.

Sur le fond, seuls les effets du désir mobilisent le sujet, lui-même ignorant de ce qui pourra en advenir et dont on est assuré que nul ne saurait en préjuger.

Tout dispositif laisse ouvert le pari de la culture personnelle. Dans la règle fondamentale, gîte l'essentiel qui d'être lié au "not d'esprit", à la "pulsion et son circuit", au transfert, à la logique du Signifiant, favorise le décours d'une analyse. L'artisanal apprentissage de l'expérience analytique (1) motive les adjuvants nécessaires à la formation que sont les contrôles, l'enseignement, les cartels et la recherche sur la pratique.

Mais si ces temps hétérogènes sont à ponctuer, comment risquer de manquer la confrontation à une déliaison nécessaire qui de tenir à un "reste" suppose la Passe ?

Dans la Proposition d'octobre, le clivage n'est pas évité entre deux catégories de membres, avec passe ou sans passe, auxquels s'adjoignent ceux qui accédaient à cette frontière par d'autres détours. Cependant, sur un point de la proposition lacanienne, un infléchissement de la réflexion paraîtrait envisageable.

L'aspect formel des "Principes concernant l'accession au titre de psychanalyste de l'E.F.P.", apposé à l'esprit et à la lettre de la proposition d'octobre, ne paraît pas nécessairement se couper du négatif d'un refoulement ancien qui parcourt la transmission des idées en psychanalyse et les modalités constitutives d'institutions

Ce "reste" dont Lacan attendait de la Passe qu'il chute trouverait-il à se réincruster dans le théorique ? On se souviendra que les incidences transférentielles inhérentes aux conceptualisations ne datent pas d'aujourd'hui.

Les travaux d'Abraham, Jung, A. Freud par exemple, témoignent de fixations résiduelles du transfert à Freud. Lorsqu'il cherche à les pallier, Lacan tiendra compte d'une évaluation (2) critique

1. Cf. "Fonction et champ de la parole en psychanalyse", dans "Ecrits" de Lacan.  
2. "Situation de la psychanalyse et formation du psychanalyste en 1956".  
des erreurs post-freudiennes. Si, avec la Proposition d'octobre, le questionnement de la fin de la cure ne laisse pas d'étonner par son acuité serait-ce de la façon dont est subsumé l'habilitation de l'A.M.E. et de l'A. E. que serait venu le blocage ? Quant au fond, un aspect du texte proposé pourrait-il être pivot d'une inertie possible ?

La question se retrouve être partiellement celle de la transmission. Saurait-on pour quiconque l'anticiper de un temps situable dans le contexte d'une demande aux visées précisées ?

À l'analyste de l'École, "on impute d'être de ceux qui peuvent témoigner des problèmes cruciaux aux points vifs où ils en sont pour l'analyse spécialement en tant qu'eux-mêmes sont la tâche ou du moins sur la brèche de les résoudre". (1)

On pourra se demander si l'expectative du témoignage en fournissant le mobile ne conduit pas l'impasse d'un travail de doctrine qui en aurait été le frein ?

L'atténuation d'un tel motif n'empêcherait pas de maintenir l'essentiel de l'esprit du texte lacanien qui pourrait tenir cette chute de la lettre témoignant d'un temps de "dériliction" par lequel un analysant voit un remaniement de structure être favorisé par l'après-coup d'un travail de deuil : celui de son analyse et celui, fictif, de son analyste. Une telle déhiscence entraîne quelques effets secondaires.

Ainsi, au terme d'une cure, la Passe pourrait se maintenir sans l'intention de porter le jury . un travail de doctrine. En soustrayant plus qu'elle n'ajoute, la Passe favoriserait un temps ternaire, le second étant d'un deuil qui serait laissé sa solitude (2). En ne préjugant pas d'avancées théoriques, serait privilégié le témoignage et sa "perte". Après des dispositifs ayant interpellé le désir ,e{ l'approche de la théorie de la Passe comme ponctuation suspensive excluerait une nomination.

On se demandera si assumer la responsabilité d'analyste n'implique pas la "destitution subjective" mise en jeu par la "fin" de la cure, son après coup et la Passe.

Est-ce d'intervenir dans cet après coup de la cure et de certains dispositifs qui situerait la Passe comme un préalable utile à l'inscription d'analystes "supposés" ayant également témoigné dans leurs contrôles, les groupes de lecture, cartels, qu'il y eût de l'analyse et incidemment de l'analyste ?(5)

Ainsi serait protégé le caractère spécifique du témoignage, la nomination de n'y être pas directement liée, le supposerait utile.

1. "Proposition du 9 octobre 1967 sur la psychanalyste de l'Ecole". 2. Arbitrairement situable comme pouvant être de quelques mois.

3. Cf. certaines réflexions soutenues pendant le week-end de travail.

Note 2 :

a. Rédaction initiale : ... en proposa l'épreuve aux futurs didacticiens garderait-elle son utilité ?...

Les critiques formulées pendant le week-end à propos de l'emploi inapproprié du terme "didacticien" paraissent justifiées. Est-on assuré cependant que le souci de Lacan n'ait pas laissé prise dans les faits à quelques difficultés permettant de se demander comment était perçue la dichotomie A. E., A.M.E., Analystes Praticiens ?

b. Ces termes pourront renvoyer à ce que le Surréalisme doit, à ses débuts, à la psychanalyse. On y verra plutôt une manière de pointer dans la culture moderne l'expression d'une réalité très en relation avec la prégnance d'effets de réel conduisant à une distanciation et des styles originaux. L'intérêt que peut y trouver l'analyse tiendra peut-être au fait que la psychanalyse participe de cette révolution. La lecture différente pour chacun en fonction de son désir concernerait aussi bien des textes psychanalytiques que littéraires, par exemple.

Robert Grinberg se déclare très surpris de voir dans le propos d'Ohayon la nomination "A.E.", accolée au titre de didacticien : il conviendra de vérifier dans les annuaires de l'E.F.P. où et comment Lacan aurait fait cette liaison qui ne laisse de surprendre

1. L'A.E. est notm au titre de ce qu'il peut témoigner des questions cruciales qu'il a touchées dans son analyse. Cette nomination s'inscrit dans la "critique interne de la praxis" à laquelle Lacan tenait essentiellement - autrement dit, le nouvel A.E. est, come tel, exposé à la critique de ses pairs, à la mesure même de l'enseignement qu'il peut soutenir en tant que nomme A. E.

2. Un analyste ne saurait être dit didacticien qu'après coup, selon Lacan : il est didacticien dans la mesure où il a mené à son terme une analyse qui se révèle avoir forme un

nouvel analyste. Au temps de la nomination A.E., on est loin d'avoir sous la main une telle vérification.

3. Au reste, Lacan a agencé ses dispositifs justement dans le but de parer à toute liste de didacticiens liste qui est propre aux associations de type I.P.A.

Françoise Wilder va dans le même sens.

Arnaud Jézéquel considère qu'il est légitime de parler de didacticien à propos de l'A.E. Cette interprétation peut être soutenue si on lit la Proposition de 1967 avec les autres textes de Lacan sur la formation des analystes. Mais il faut voir qu'en même temps le concept de didacticien se trouve modifié, déplacé

du côté de l'enseignant, alors qu'à seulement prendre le didacticien du côté de l'après coup on ne change rien au concept.

De la même façon, il ne lui paraît pas contestable qu'il y ait une formation de l'analyste (les contrôles, cartels, séminaires, etc...), toute la difficulté étant de ne pas la penser comme un cheminement ou cursus dont les étapes pourraient ou devraient être validées (par des dispositifs). Car qu'il y ait formation n'implique pas que ce soit elle qui produise l'analyste.

J L Ohayon réplique qu'il n'a nullement négligé le fait qu'il s'agissait toujours du désir de l'analyste

Claude Dunzil indique qu'à son avis, il n'existe en fait nul fondement théorique à une habilitation et à une liste d'analystes .

Sean Wilder tient à préciser : ce fondement théorique n'existe pas pour le rriznent.

Philippe Gamier fait quelques remarques : les "physiciens", si l'on excepte le B. T • S., ne sont reconnus par l'Etat que par un diplôme d'ingénieur ou équivalent - être physicien n'est pas en France une profession ; ce qui n'empêche pas les physiciens de se reconnaître entre eux par l'appartenance, dont chacun a à témoigner par son travail, au champ spécifique qu'est la physique. Je dis bien "champ" et non "objet", car les bouleversements considérables liés aux théories quantiques incitent à une grande prudence lorsqu'on emploie des mots comme objet ou sujet. Lacan nous a certes familiarisés avec l'irreprésentable de "a", des points-trous du cross-cap, de la nodalité liée au sinthane... pour pallier aussi bien l'ineffable qu'une réification. Ne conviendrait-il pas de partir des "bouts de réel" qui organisent son champ et auxquels se confronte l'analyse, ou encore des limites et des échecs de sa théorie, voire de ses points de catastrophe... pour en tirer quelques conclusions provisoires sur le devenir analyste, sur les façons de travailler dans une association/institution/école (tout cela est à redébattre pour éviter l'installation à bas bruit d'une doxocratie), sur des points de théorie, etc... ? A prendre les choses par le bout institutionnel, fut-il inter-associatif..., ou dans la fiction d'une demande de l'état, on est au moins sûr de se protéger de l'autre bout : celui du réel, je le répète. C'est même fait pour ça, ce qu'on peut comprendre

Ce qui fait que l'intérêt des Cartels, c'est peut-être cela: précisément l'intensité des dispositifs de protection (mis en évidence à Port-Royal à partir des textes initiaux), sans

doute à l'aune de la proximité de ce réel, dont on peut parfois repérer les effets. L'histoire de la nomination aux Cartels - dont on vient d'entendre l'un des avatars : la confusion entre le didacticien et l'A. E., ou encore la nécessité d'un Bac + 15... en est une illustration sur laquelle je reviendrai. Je rappelle quand même les liens maintes fois affirmés par Lacan entre le réel et le Réel...

R Grimberg critique ce propos. Lacan n'a jamais situé la topologie hors langage, mais, au contraire, soutenu que le langage était structuré comme une topologie.

C Duu&il objecte de même à Philippe Garrier : l'analyste n'a même pas les repères sociaux du physicien (diplôme, agrégation, statut de chercheur). L'A.M.E. ne saurait relever que de la formation dispensée par une école: souhaitons-nous nous constituer = une école, en ce sens ?

Dans le fonctionnement des cartels, la sorte de reconnaissance qui pourrait fonctionner serait de l'ordre : un tel ou une telle s'est clairement inscrit dans le champ d'expérience l'éthique et la politique définis par notre mise de fondation

Jean-Claude Gross juge essentiel que l'Association conserve du non-analyste. La seule homologation serait celle du non-analyste comme opérateur neutre. Le réel est peut-être à coupler avec le "non-madecin" de Freud dans l'analyse profane.

p „ S, SI

Non-madecin (Freud) et non-analyste (Lacan) interviendraient comme deux modes de nomination (deux types d'analyste), à la fois liés et détachés de ce qui fait ou pourrait faire titre. Il y aurait (peut-être) une nécessité du titre à assurer une fonction d' "usurpation" ?... En corollaire, on peut penser que la même institution ne puisse être à la fois "excitante" et "titrante"...

Patrick Salvain indique que le terme freudien employé à la fin de "la question de l'analyse profane" est celui d'analyste didacticien : Lehranalytiker. Il avait été précédemment traduit en français par "analyste enseignant", en même temps qu'on constituait une hiérarchie où "didacticien" prenait un autre sens. Mais ce terme renvoie chez Freud à l'analyse laïque, ce qui semble avoir été refoulé depuis. (Voir la nouvelle traduction de ce texte page 138).

R Grimberg : Le Lehranalytiker est peut-être ce que Lacan a entendu par l'A. E.

S Wilder déclare que la psychanalyse n'est pas une science, mais une pratique de parole : il est essentiel de toujours se souvenir que l'homme ne connaît son expérience qu'à travers les mots

C Dumézil indique que l'A. E., dans l'esprit de la Proposition sur la Passe, a vocation à enseigner : dans quelle mesure était-ce le cas ?

Il remarque en tout cas que la fondation des C.C.A.F. s'est faite dans la suite du travail d'un cartel sur la passe qui fonctionnait alors depuis plusieurs années avec lui-même, André Rondepierre, Diane Chauvelot, Claude Conté, Christian Simatos et Jean Allouch.

Le "constituant" des C.C.A.F. est peut-être bien l'enjeu que chacune de ces personnes avait mise dans sa passe : les C.C.A.F. pourraient, de ce fait, être considérés bel et bien comme un effet de passe

Dominique Terres prolonge ces remarques en disant qu'en satire, les C.C.A.F. ont été fondés par des analystes concernés à la passe et que, d'une façon qui serait à commenter, ces mêmes analystes ont fondé une association qui éliminait toute nomination dans le fonctionnement des C.C.A.F.

Philippe Gamier souligne l'importance des propos de C.

Dumézil, qui montrent bien la continuité entre ce qui s'est joué

- travaillé, cotoyé - dans ce cartel initial et les Cartels, ne serait-ce que par le... nom. Mission d'enseignement, peut-être, mais surtout, je pense, au-delà des sophismes faciles sur les effets de blocage, attribués à la nomination (évidents quand on se traie de registre), blocage sur ce point précis du lien du nom et des bouts de réel, qu'on pourrait à la limite appeler par un abus de langage symptôme (ou symptôme ?) du cartel. S'il y a un point où l'analyste, dont la pierre de touche reste pour moi cette rencontre d'un bout de réel - spécifique de l'analyse ? de V analyste ? questions ouvertes... - ne doit pas se tromper de registre, c'est bien là, et cela engage son rapport au nom. Je rappelle que Lacan attribuait l'efficacité du signifiant à son effet de symptôme, au "virus" symptomatique qu'il véhiculait. A en rester au symbolique, on rate le nom. Cela peut avoir des effets de désastre.

C'est à la deuxième génération, la nôtre, de se coltiner cette question, de la réouvrir, en sachant la violence qui lui est inhérente. Je doute qu'on y arrive sans une mise à plat de notre institution. Je doute aussi qu'on n'avance en quoi que ce soit sur la passe - fondée précisément sur cette question du réel et du nom - si on la réduit à une peau de chagrin ; sans enjeu. La passe est, pour nous, un cadre qui rend ces questions possibles; à condition de ne pas les recouvrir immédiatement par des faux problèmes institutionnels, ne serait-ce que parce que ça se paye cher en pots cassés.

Le psychanalyste Poissonnier souhaite préciser les limites extrêmes de l'"habilitation". En physique, par exemple, les gens fonctionnent par cooptation, sur la base d'une supposition de savoir. Mais les psychologues, les conseillers conjugaux, par exemple, fonctionnent à partir de formations très diverses. On pourrait supposer qu'il n'y a pas de formation des analystes, mais seulement des formations de l'inconscient (citation de Lacan Congrès de la Grande-Motte). L'"habilitation" pourrait fonctionner après-coup: c'est ce qui se passe par exemple dans le cas de ce que l'on peut appeler un événement politique (au sens non politique du terme). S'il s'agit d'une liste, nous nous trouvons devant deux extrêmes possibles :

1. Par rapport au social, il pourrait s'agir d'une liste professionnelle. Il est clair qu'une telle liste fait appel à une supposition de savoir. Ceci nécessite-t-il obligatoirement qu'il y ait école?

2. Si l'on prend le problème en intensité, on dira que un tel pour le moment fonctionne comme analyste, et ceci fait reconnaissance après coup, nécessairement très partielle et non exhaustive. Notre mode de fondation (pas de liste au départ) lui apparaît donc comme très différent de ce qui serait la constitution d'une liste professionnelle.

R Grimberg rappelle la citation précise de Lacan : "il n'y a pas de formation analytique mais seulement des formations de l'inconscient".  
42'-

Robert Lévy : Sams-nous en train de nous poser la question: "y a-t-il de l'analyse ?" ou "y a-t-il de 1 analyste ?"11.  
Si nous avons adopté le "pas de liste" au départ, c'est pour laisser en perspective une question fondamentale : qu'en est-il de l'analyse

Ceux qui veulent de V analyste ont fait une école - et de fait ça marche très bien.

Notre option s'inscrit plutôt dans la ligne : pas d'école et pas d'élève I

Le, cursus que semble évoquer Ohayon est, de ce point de vue, radicalement incompatible avec cette question qui doit rester toujours posée.

J.L Ohayon réplique que par exemple en C.M.P.P., il rencontre du réel social : il est bien difficile de s'y situer come analyste non repéré carne tel.

C Duirzil remarque qu'un dispositif quel qu'il soit peut donner lieu à élaboration et travail de doctrine, mais jamais de façon directe et automatique, selon l'attente qu'on pourrait en avoir : il convient de poser que le travail de doctrine ne survient jamais que par surcroît

Christian Oddoux remarque que l' "habilitation" est absolument contradictoire avec l'axiome lacanien sur lequel portera une demi-journée du Congrès Inter-associatif: l'analyste ne s'autorise que de lui-même.

On pourrait, à la rigueur, concevoir une liste de ceux qui se disent eux-mêmes analystes Une question-en. surgirait lirmédiaterrent et du même coup : que peuvent-ils en dire ? Ceci pourrait donner lieu à des journées d'études spécifiques après tirage au sort d'un certain nombre de ceux qui se sont dits analystes.

E Didier reprend cette idée qui a été élaborée dans leur cartel sur la pratique (avec également Michel Jollivet et Pierre Sorel).

Il s'agirait de tenter un coup de bluff devant le social oui, il y a des analystes aux C.C..F. 1 Ceux qui se disent analystes s'inscriraient par exemple, de ce seul fait (fait de dire), come analystes praticiens des C.C.A.F - à charge pour eux d'en parler I On pourrait tirer au sort chaque année, parmi ces se-disant analystes, 10 marbres pour former deux cartels de 5, se réunissant pendant six à douze mois pour parler de leur pratique et produire un travail qui serait discuté dans la journée spécifique annuelle.

Ch Oddoux : on arrivera peut-être ainsi à théoriser quelque chose de l'"habilitation" et à organiser une journée annuelle sur la pratique.

(Cette proposition a été reprise en soirée par CI Dumézil

Il la trouve adroite en ce qu'elle prend chacun au rrot (tel ou tel se dit analyste) sans que l'Association n'en garantisse quoi que ce soit - adroite également en évitant toute constitution un groupe "habilitant".

Cependant, il objecte : vis vis précisément du social ou de l'extérieur dont il est question, la mise en place en dit trop ou trop peu.

- Trop peu, si elle instaure une liste de praticiens sur la base fragile et bien peu contrôlable du "se dire".

- Trop, si elle prévoit un travail de cartel entre des tirés au sort sur leur pratique le pari est hasardeux et peut-être ces cartels n'élaboreront-ils rien du tout.

E Didier répond Justement ce rien du tout n'est peut-être pas rien et ce sera peut-être lui qui sera enseignant pour l'Association.

Ph Gamier : Lacan, à la fin de son enseignement, a fait éclater le symbolique en symbolique et sinthcxe, autrement dit, par le signifiant, on mobilise autre chose, dans une autre dimension, à peine formalisée. Sans doute l'imaginaire lié à la fonction de représentation nous gêne-t-il - canne il a gêné les physiciens quantiques qui parfois ont payé cher leur découverte...

R Grimberg : Il s'agirait enfin de décoller du substantialisme aristotélécien : il n'y a pas le psychanalyste Au terme d'une passe, il y a bien au contraire à constater le désêtre qui le frappe. Autrement dit, la passe est difficile à concevoir comme dispositif instituant au sens o "institue" signifierait "institue un sujet" : elle est bien plutôt un procès de destitution

Le terme d' "habilitation" ne convient pas non plus dans ce contexte car il ne saurait y avoir d "habilitation" que dans l'après-coup d'une pratique qui s'est montrée analytique.

Stoan Stolanof f fait alors la demande d'une pause qui va précéder une ccminication importante.

Après une courte pause.

Stolan Sthanoff nous parle d'une crise des milieux psychanalytiques qui est une crise d'identité du psychanalyste, tributaire, conine toujours, de questions théoriques.

Vue de l'extérieur, une doctrine dominante lui semble en passe de s'instaurer dans les C.C.A.F., à partir de l'enseignement de Cl. Dumézil.

Il nous livre alors sa lecture du livre collectif publié sous le nom du "Trait du cas (éd. Point Hors Ligne).

La notion de dispositif lui paraît déconstruire l'architecture czztplexe des concepts freudiens et lacaniens, et réduire tout le cursus psychanalytique à la découverte d'un trait unique et singulier, donc inapte à être repris dans une théorie.

Le terme théorigène est critiqué.

L'instituant conférerait au groupe du Trait du Cas la propriété de nodifier les positions énonciatives de tel ou tel de ses membres, ce qui est, à ses yeux, un élément théologique ou charismatique.

Il y a urgence d'un renouveau théorique pour répondre aux exigences fondamentales de la pratique analytique.

Bernard Bréitond et Danièle Treton rappellent comment fonctionnent (selon trois registres articulés) le dispositif du Trait du Cas et décrivent ce que leur participation ce dispositif a pu leur apporter : chacun sait à quel point l'analyste est en difficulté pour parler de sa pratique devant d'autres - il se trouve que le Trait du Cas a été utile à de nombreux analystes et qu'il se prête de plus à théorisation.

D Treton rappelle que le Trait du cas est un signifiant non négligeable de Lacan, en quatrième de couverture de Scilicet n°1.

B Brémond Il n'y a pas de doctrine du "Trait du Cas".

Il y a un dispositif qui met au travail des praticiens de la psychanalyse, et dont découlent, en mine temps qu'il soutient, quelques thèses.

Si la résistance est bien résistance du psychanalyste, nul doute qu'elle soit toujours à déjouer, et qu'il n'est pas spontané - au sens de "la génération" - pour le praticien, de redevenir psychanalyste : nous pensons qu'il y faut des dispositifs.

Un dispositif se distingue d'une procédure en ceci qu'il ne débouche sur aucune nomination, habilitation ou reconnaissance professionnelle, et qu'il n'en est attendu aucune autre production que celle des effets dits "instituant" pour ceux qui s'y engagent. En ce sens, un dispositif ne peut pas être dit institutionnel. Pas question, donc, de "prendre appui" sur le Trait du Cas pour autre chose que, en y participant, mener plus loin l'analyse de sa pratique. Il s'agit d'un lieu où peut s'instituer de l'analyse, c'est-à-dire où chacun qui s'y risque (à dire, à entendre) pourra se voir délogé, avec surprise, de la place qu'il occupait (en parlant, en écoutant) pour une autre, imprévue, où sera requise son élaboration d'un savoir qu'il ne savait pas.

Les effets du dispositif n'ont donc rien à voir avec d'impressionnistes "modifications" de positions énonciatives (comme on a pu l'entendre à Reims), ni avec la gestion molle de restes transférentiels baignés dans le flou. Nous parlons de "déplacement", ce qui implique un changement de position\*.

Le dispositif n'est pas centré sur l'obtention d'un produit, il vise un processus, et rompt résolument avec cette revendication si à la mode aujourd'hui de solide-garanti ; la dimension de la fiction (le trait) est-elle si insupportable aux défenseurs de l'ordre (établi) et si difficile à distinguer du semblant (le fictif...) qu'il faille absolument lui prêter le corps - qu'elle n'a pas - pour mieux lui faire la guerre ?

\* Comment faire entendre qu'entre "les modifications" et un déplacement, c'est la question de la division qui se pose ?

Plusieurs prennent tour à tour la parole pour regretter le ton polémique du propos de Stolan Stolanof f. Nous sommes réunis pour débattre des problèmes, avec du terpis devant nous : essayons d'explicitier les enjeux et les conflits éventuels propres à ouvrir un débat de fond, évitons les attaques ad hominem.

Claude Conté remarque avec D. Treton que le signifiant "trait du cas" n'est assurément pas un signifiant à prendre à la légère, puisqu'il ne fait allusion à rien d'autre qu'au trait unaire, l'Einziger Zug que Lacan a isolé dans la deuxième forme d'identification selon Freud (deuxième Topique) comme la plus aisée à manier et à conceptualiser. Ce trait unaire, ou unique, vient d'ailleurs de plus loin pour Freud lui-même : il est déjà présent dans "Le Narcissisme" (1915) (trait unique laissé par l'objet aimé une fois perdu) et dans "Deuil et Mélancolie".

Toute analyse en son cheminement passe par la remise au jour de "traits uniques" qui pourraient bien rendre compte de ces tournants successifs. Et le fameux reste transférentiel ne serait-il pas un ou une série de traits unaires irréductibles, impacts ineffaçables du signifiant,

qui remettent en question toute la théorie acquise et font polémique avec elle (selon l'expression d André Rondepierre) puisqu'ils constituent justement ce sur quoi la théorie analytique s'est avérée en ce cas faire butée?

Loin de clore la théorie, le trait du cas pris en ce sens serait l'élément Même à partir duquel la théorie a à être réinterrogée et réélaborée.

A propos de "déplacement de la position énonciative", je ne répondrai pas dans les termes de l'expérience du Trait du Cas que je n'ai pas pratiquée, mais je puis entendre, ne semble-t-il, quelque chose de ce dont il s'agit à partir de la pratique de la Passe : l'analysant en fin de cure, en destitution subjective de par la chute du sujet supposé savoir, a assurément changé de position énonciative par rapport à son début d'analyse ; la Passe est possible si son discours fait passer quelque chose de ce changement de position énonciative à ses passeurs, et à leur tour les passeurs ne sont audibles par un "jury" que pour autant que le "jury" peut repérer que le discours du passant les a fait changer de position énonciative (ne serait-ce que par différence de l'un à l'autre). Si le "jury" lui-même est sensible à cette différence, et s'il peut théoriser quelque chose de cette passe, c'est que lui-même a été déplacé de sa position énonciative initiale : le déplacement est à la fois un effet de la passe et ce même à partir de quoi on peut imaginer que le "jury" produise une élaboration théorique nouvelle. Ces thèmes élémentaires me semblent devoir être évoqués en ce point du débat.

Cl Dumézil prend la parole pour expliciter ce qui est en question dans le dispositif qu'il a constitué depuis maintenant huit ans.

Une discussion s'amorce sur la différence entre procédure et dispositif.

D Treton situe la procédure du côté de la Loi : une procédure net en présence deux ou deux séries d'antagonistes en vue d'un règlement prévu par la justice.

- Le temps fait défaut pour mieux différencier ces deux notions -

-46-

Deuxième trips de travail

Samedi 22 septembre à 21 heures

Président de séance : Robert Lévy

Monique Besse recentre le débat en observant que ces Journées

d'Etudes ont pour but essentiel de prendre parti sur les orienta-

tions de l'Association - or, le débat précédent l'a bien mis en évidence, ces orientations se disposent selon un double versant

- D'une part, nous avons affaire aux enjeux initiaux et fondamentaux, constitutifs de notre fondation : il y a eu au départ désir de faire une Association pour l'analyse et d'élaborer, à partir de ce désir, un langage =mi-m. Avons-nous aujourd'hui les moyens de cette ambition ? Peut-être reste-t-elle soutenable à condition de ne pas y épuiser nos forces.

- D'autre part, le moment historique actuel met en avant le versant social d'une reconnaissance

Sur ce versant, la discussion de l'après-midi court le risque d'aligner un certain nombre de dispositifs (passe, contrôle, cartels de pratique, trait du cas) sous une forme équivalente et non hiérarchisée

La théorie viendrait de surcroît, c'est-à-dire qu'on abandonnerait les concepts analytiques fondamentaux, la rigueur clinique et technique pour mettre l'accent sur des lieux l'on va s'auto-discerner "habilitation" et liste d'analystes.

Daninique Sirronney propose d'introduire un peu d'ordre dans notre travail de ce soir en traitant de façon précise et séparément les questions principales qui ont émergé jusqu'à présent. Il en cite sept

1. L'A.P.U.I. est une question qui nous divise pourquoi ne pas mettre dès maintenant cartes sur table ?

2. La Passe.

3. Le Trait du Cas.

4. Les enseignements : on ne fait pas grand chose pour faire avancer cette question dans laquelle nous sommes en difficulté.

5. La Direction de l'Association : il convient de prévoir notamment un bilan du fonctionnement du Collège. Le Collège informe de son travail par une lettre succincte qui ne laisse pas apparaître grand chose des conflits qui s'y jouent. Il est un peu trop détaché de l'Association ; les membres ne savent plus très bien à qui s'adresser concernant leurs difficultés, leurs projets de travail, questions, etc..

6. La Reconnaissance, c'est-à-dire l'Analyse Laïque.

7. L'Inter-associatif.

Un débat s'engage alors sur l'A.P.U.I (Association Pour Une Instance nom actuel de l'Initiative d'Instance Ordinale lancée par Leclaire et quatre collègues, le 15 décembre 1989). L'A.P.U.I. suscite des critiques : elle a été parachutée par voie de presse sans aucune concertation avec les Associations, tout en reconnaissant que seules les Associations sont aptes à former des analystes et à répondre de cette formation. De ce fait même, chaque Association est en position tierce entre ses membres et le social ou le pouvoir public. Pourquoi donc rêver d'une instance tierce qui coifferait toutes les associations, alors même que huit d'entre elles se sont regroupées et travaillent en commun officiellement, depuis octobre 1989, à la préparation du premier Colloque Inter-associatif sur "L'Analyse et l'Analyste qui se tiendra à Paris les 19 et 20 janvier prochains ?

Certains remarquent le caractère vichyste de l'appellation initiale (Ordre des Psychanalystes) et font doser le caractère parfaitement totalitaire de cette initiative.

R Grixerg fait remarquer que nous avons là affaire à une entreprise politique qui, comme c'est le cas nécessairement, découle d'une théorie non explicitée du transfert. Dans le cas de l'A.P.U.I., cette théorie est tout simplement celle de l'I.P.A. et la mise en fonction de l'A.P.U.I. ferait retourner l'état de la psychanalyse à celui qu'elle connaissait avant que Lacan n'intervienne dans son chaztp, soit un bond en arrière d'environ quarante ans.

D Poissonnier souligne l'impossibilité d'une liste unique, à la fois sociale (professionnelle) et analytique. Il rappelle qu'a déjà été évoquée, il y a un an environ, l'idée d'une qualification à usage social qui serait du registre du semblant. Pas de réponse unique à question située en deux champs radicalement hétérogènes.

- On remarque néanmoins que si beaucoup ont parlé pour critiquer l'A. P.U. I., ceux qui la soutiendraient n'ont absolument rien dit de leurs arguments -

Claude Conté (texte réécrit en fonction des avancées en petit groupe du samedi plus tard dans la soirée) fait observer que, dans leur ensemble, les débats évoluent bel et bien entre les deux pôles que Monique Besse indiquait en début de soirée :

1. Notre Association s'est fondée sur des enjeux de départ extrêmement forts qui n'ont jamais été abandonnés et qu'il convient de soutenir ; il convient à vrai dire de les radicaliser encore et de se donner les moyens de les traiter, car ce sont eux qui forment le ciment de l'Association et continuent à poser à chacun des questions vives : au-delà des réseaux transférentiels, il s'agit du transfert sur Freud et sur Lacan, et de la question de l'analyse en intensification, autrement dit, pour citer Lacan, de "ce qu'est la psychanalyse"

La question se pose pour chaque cure de façon singulière. Nous avons repris de l'institution lacanienne les signifiants de la Passe (sa pratique est toujours très active dans les C.C.A.F. et questionne vivement tous ses participants) et du Cartel : nous avons, pour le moment, renoncé à des "cartels institutionnels", tels qu'ils ont animé nos six premières années, mais il n'est nullement assuré que nous n'ayions pas à y revenir dans la suite de l'Association - d'autre part, le cartel reste vivace parmi nous puisque chaque fois qu'un travail s'organise sérieusement autour d'une question analytique, c'est sous forme d'un cartel qu'elle tend à être traitée. Sur ces deux points, l'invention de Lacan semble loin d'avoir porté tous ses fruits.

2. D'autre part, nous avons affaire à des échéances sociales tout à fait incontournables concernant la définition du statut du psychanalyste dans l'Europe de 1992. Nous avons à traiter également

les passages l'acte que cette situation historique a fait surgir (je parle de l'A.P.U.I.).

Or, si la question de la "reconnaissance, habilitation ou qualification" du psychanalyste est incontournable, il n'en reste pas moins qu'elle heurte fondamentalement nos enjeux de base. La question est sérieuse et ne sera pas résolue par des bricolages, procédures de "semblant" ou de "fiction" auxquels nous ne croirions pas nous-mêmes.

Il faut donc se rendre l'évidence : notre fondation de départ, avec son point fondamental du "pas de liste d'analystes", est, pour le moment, incompatible avec une "habilitation" ou autre.

Un défi nous est donc lancé, et il convient d'y répondre en le prenant dans son air plus et en se donnant les moyens de le traiter :

1. D'ici à l'A.G. de Janvier 1991, les instances en place continueront à fonctionner - en particulier les passes engagées seront menées à bien quoi qu'il soit décidé en Janvier 1991.

Le débat est propice à ce que chacun se sente mobiliser dans ses capacités d'invention et lance un certain nombre de propositions.

Le travail dans l'Association sera soutenu par plusieurs réunions d'un large groupe pour assurer un Séminaire de Recherche sous l'intitulé : "Les Discours sur la Formation du Psychanalyste" Ce Séminaire constituera l'axe de l'enseignement de l'Association et se tiendra tous les mercredis soirs, à partir de début novembre (deux réunions seront ultérieurement indiquées le samedi après-midi).

2. Nul ne peut préjuger des avancées qui auront pu se faire d'ici à Janvier 1991.

Il appartiendra à l'A.G. de Janvier 91 de décider si elle maintient l'organigramme actuel de l'Association, ou s'il n'est pas plutôt préférable de prévoir une mise en suspens provisoire de l'Association, un temps de discontinuité qui permettrait la mise à plat de l'Association qui n'a pu être faite en Janvier 1989, pour des raisons historiques (disparition d'André Rondepierre).

Cette mise en suspens prendrait son sens de mettre en perspective plusieurs A.G. constituantes en 91, ce qui permettrait de reprendre le dynamisme fondateur des C. C. A. F. à

leur départ, de prendre en compte les questions nouvelles quant au social et de revoir la question des instances d'orientation dans les C.C.A.F. Il est bien certain que le fonctionnement collège et Collège/Conseil a laissé à désirer.

Dernier point Cette A.G. de 91, possiblement suspensive, ne peut intervenir qu'après le Colloque Inter-associatif des r et 20 Janvier 91. Les C.C.A.F. ont été historiquement à l'origine de ce regroupement associatif (qui ne fait que commencer) et sont particulièrement actifs dans la préparation du Colloque et de ses trois tables rondes. Il est hors de question que l'A.G. ait lieu avant le Colloque et que les C.C.A.F. y apparaissent, à cette date, en possible "état de refonte".

Troisième terrps de travail

Dimanche 23 septembre 9 h 30

Président de séance :

Pas de notes personnelles pour cette séance.

Un échange anime` a eu lieu autour des théories du transfert

R Griniberg a pris part à cet échange et développera son argumentation ultérieurement dans l'Association.

Dominique Sinonney : En quoi notre abord du transfert nous

p

• •  
démontre-t-il d'autres institutions, notamment de celle qui est en voie de se constituer sous la décnmination d'A.P.U.I. ?

Il ma sentie que cet abord est double.

1) Reconnaissance d'un transfert au, fondateur de la psychanalyse, Freud, au sens où Foucault articule dans "qu'est-ce qu'un auteur l'absolue nécessité pour qui trouve sa, place dans un discours, à faire retour au texte de celui qui. le premier l'a articulé. A lui, on doit ajouter Lacan, le seul qui ait subverti certains points théoriques de l'oeuvre de Freud, et nous permette de penser autrement, par exenpie, la fin de l'analyse, le passage à l'analyste grace à de nouveaux concepts =mie le stade du miroir et l'objet "a".

Réglons la question soulevée ce week-end : cite-t--on trop Freud et Lacan ?

La citation peut être l'abri où se mat le sujet d'avoir à parler en son nern, ou, au contraire, l'absence de référence aux textes fondateurs peut être l'évitement par le sujet de sa dette envers ceux-ci.

C'est une fausse question et seule la position énonciative du sujet copte.

Il n'évitera de toute façon pas son aliénation aux dits textes fondateurs.

2) Au départ de notre institution, il y a l'absence de liste d'analystes qui nous démarque, semble-t-il, quelque peu de Lacan.

Ce qui, dans la passe, apparaît =une place de l'énonciation du passant disparaît si on la narre.

Effet classique de l'aliénation. Peut-être la chance laissée à la séparation réside-t-elle dans cette discrétion, ce refus de naimer.

Hypothèse radicalement antagoniste, certes avec celle que nous propose S. Leclair, qui, de désigner cette place de l'analyste, fait fi du caractère radicalement hors signifiant de l'objet "a" auquel est réduit l'analyste, tout came il game l'intervalle •incarcblable où se trouve le sujet entre deux signifiants (core dans la phrase : "l'analyste ne s'autorise que de lui-même", l'écart entre "l'analyste" et "lui-même").

Il me semble que, dans toutes les publications de S. Leclaire, on retrouve le refus de l'incontournable de cet écart et l'idée que, à rajouter, encore, du signifiant on pourrait toucher un objet qui ne se dérober plus.

Hélas, une telle manœuvre n'aboutit qu'à produire du signe-signé que là il y a un analyste - signe des fiches signalétiques qui circulent déjà dans certaines institutions où l'analyste candidat à sa reconnaissance est invité à y produire son cursus, sa cure, ses contrôles, etc...

Après ce pas en avant de notre part vers l'atopie du psychanalyste qui nous a demandé pas mal de travail et, dirais-je, de renoncement, allons-nous effectuer plusieurs pas en arrière mettant en cause la structure mime du sujet supposé savoir dont la supposition serait alors rabaisée une connaissance dont l'analyste lui-même aurait les clés.

Il a été également question des dysfonctionnements des C. C. A. F., mais cette question a été reprise l'après-midi, pour laquelle mes notes reprennent. D Sirronney donne son opinion sur la Passe.

Il se souvient de notre fonctionnement initial sur l'issue donner à la Passe : il y avait réponse par oui, non ou abstention

(avec explicitation des votes), mais réponse oui à quoi ?

Le jury a entendu que, dans telle passe, il y avait de l'analyse : est-ce celle du passant ou celle de son analyste ? ou de l'analyste d'un des passeurs ?

On s'en est tiré par un artifice dans les statuts : les

passants à qui il était répondu oui étaient nommés membres des

C.C.A.F s'ils ne l'étaient déjà au titre d'être sur la brèche, de répondre aux problèmes cruciaux...

Le terme de "nomination comporte un travail théorique considérable à effectuer.

André Rondepierre a fait observer qu'en fait, dans un tel jury de passe, les oui et les non étaient (se révélaient après-coup) totalement équivoques et que, de plus, la réponse arrêtait le travail d'élaboration du jury concernant les questions théoriques posées par chaque passe.

La passe reste un dispositif particulièrement inventif pour mettre au travail le jury, et, au-delà l'Association, mais une "nomination" arrête ce travail et laisse d'autre part le passant dans l'embarras de savoir qu'en faire.

Si l'on adopte la formule actuelle (chaque passe donne lieu

à travail théorique et réponse "qualitative" interpellant le passant sur ses enjeux particuliers), peut-on maintenir le texte de jury? S'il saute, celui de candidat a-t-il aussi à sauter ?

Quoi qu'il en soit la Passe se révèle, à l'usage des C.C.A.F.,

inapte à nomination elle ne saurait être qualifiante ce qui ne lui ôte rien de son intérêt concernant l'analyse en intensification.

Telle serait l'avancée propre aux C.C.A.F. par rapport à la finalité assignée par Lacan à la Passe et qui pourrait expliciter son "échec" relatif à l'E.F.P.

La Passe est inapte à nomination, car ce qui s'entend au terme d'une passe (dans les bons cas...) est plutôt quelque chose de l'ordre d'un trou, d'une béance : le passant témoigne du bord d'un vide auquel son analyse l'a amené et dont il ne peut pas parler : le jury recueille les abords du trou, l'indicible auquel a été confronté le passant, et il est ainsi plutôt porté à reconnaître les limites de l'analysable : plus qu'à nommer, il est porté à travailler sur cette limite qui laisse inaccessible (quoique cerné) l'Urverdrängt (refoulé originaire) du passant. Quatrième temps de travail

Dimanche 23 septembre 15 heures

Présidente de séance : Ariane Casanova

Le débat s'ouvre concernant le fonctionnement des C. C. A. F. depuis les modifications statutaires de Janvier 89 (Collège de 9, puis 10 coordonnants, dont 4 non parisiens, Conseils par cartels ou marrbres isolés, articulation Collège - Conseils).

Didier Lauru observe que cette réforme statutaire a éliminé les 6 cartels "institutionnels" au profit de Conseils supposés formée par des cartels délégués par l'A.G.

Il n'est pas sur que cette réforma ait été en tout point satisfaisante : certains Conseils n'ont pas trouvé de "volontaires". Lui-nma, délégué aux relations avec l'Inter-associatif, est resté seul et forma Conseil à lui tout seul.

Finalement, un seul Conseil est constitué d'un cartel élu et fonctionne régulièrement en présence d'un ou deux coordonnants : c'est le Conseil-Courrier.

Geneviève Granier de Cassagnac rétorque que, si c'est bien le cas, rien ne va plus, car il faudrait au moins deux Conseils fonctionnant sur ce mode pour crédibiliser l'ensemble.

Plusieurs signalent qu'en tout cas, l'articulation ConseilsCollège fonctionne mal le Collège se ressent lui-mm canine isolé des membres et paraît carter sur les Conseils pour faire le lien ; les Conseils attendent du Collège des informations ou orientations qui ne viennent pas, et le Collège semble pratiquer de même à leur égard.

Plusieurs observent que la modification statutaire de Janvier 89 a probablement répondu à un réflexe défensif il fallait une orientation mieux marquée, donc on en a élu 9 - mais ceci a abouti à une dilution des responsabilités même si chaque membre du Collège a indiqué sa ou ses tâches spécifiques. Pire, ce groupe de 9 s'épuise en discussions internes, voire conflits, dont rien n'apparaît clairement sinon sous forma de ruptures (démission de Nicole Kress-Rosen).

Les membres du Collège semblent d'accord pour considérer que ce groupe est numériquement trop important les réunions sont fréquentes, lourdes, parfois conflictuelles, et l'orientation qui devrait en résulter n'est pas à la mesure du réel travail fourni.

Des lignes de force s'indiquent à partir de ce débat

1. L'A.G. de Janvier 91 aura à réexaminer la pertinence des instances actuelles des C.C.A.F.

2. Jusque là, le Collège continuera à se réunir une fois par mois et publiera un cc\*ipte-rendu de sa réunion.

3. Une date de réunion Collège - Conseil reste à fixer.

4. Les passes en cours ou è venir seront menées à leur terme, quoi qu'il en soit.

5. Les Enseignements, qu'ils soient par cartels ou individuels, parisiens ou provinciaux, seront poursuivis selon le vouloir de leur(s) animateur(s).

6. Cependant, l'axe de l'enseignement sera, à partir de début novembre, centré sur un Séminaire de Recherche sous l'intitulé : "Les Discours sur la Formation du Psychanalyste"

Y seront conviés d'emblée les enseignants de l'an passé, les membres du Collège, les membres des Conseils et les personnes qui ont manifesté, par leurs prises de parole, leur intérêt pour le devenir de l'Association.

Ce Séminaire à plusieurs voix se réunira tous les mercredi soir, à partir de début novembre (lieu à préciser) et deux ou trois samedi après-midi (dates à fixer).

7. Chacun est prié soit de s'inscrire pour faire un exposé à ce séminaire, soit de faire part de ses propositions concernant les enjeux et la forme des C.C.A.F.

8. L'A.G. de 91 se tiendra le 26 ou le 27 Janvier 1991 (ou les deux). Elle aura, on le voit, des décisions importantes à prendre, en vue desquelles nous avons à nous préparer.

CI Dumézil rappelle le libellé de l'article qui avait été prévu juste avant les statuts initiaux des C.C.A.F. L'article carportait "L'Association sera soumise à une révision intégrale tous les six ans ; tous les mandats seront alors suspendus".

Ce qui n'a pas été fait en Janvier 1989 sera-t-il fait en Janvier 1991 ? Pensons-y.  
Paris, le 30/09/1990

Pour le Collège,  
Claude Conté